

Développement durable



Bâtir un Québec plus vert, plus responsable
et plus performant, voilà ce à quoi l'équipe de
RECYC-QUÉBEC dédie ses efforts au quotidien.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans sa volonté de poursuivre et d'approfondir sa démarche, RECYC-QUÉBEC a lancé son Plan d'action de développement durable 2016-2020 (PADD). Ce deuxième PADD pour RECYC-QUÉBEC est en vigueur du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2020.

En plus de prendre en compte les seize principes de la Loi sur le développement durable, le PADD 2016-2020 a été élaboré en conformité avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et les directives du *Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDEELCC). En 2016-2017, RECYC-QUÉBEC a également renouvelé son partenariat avec la Ville de Montréal dans le cadre du troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise, *Montréal durable 2016-2020*.

Avec ce PADD, RECYC-QUÉBEC souhaite améliorer ses pratiques organisationnelles afin de favoriser une culture de développement durable, en plus de soutenir et d'encourager ses partenaires à contribuer eux aussi à une société plus responsable. Le [Plan d'action de développement durable 2016-2020](#) est disponible sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

En 2016-2017, RECYC-QUÉBEC a procédé à une planification de la mise en œuvre de son plan d'action afin de décliner chacune des cinq actions prévues et de définir des échéances pour leur mise en œuvre. Ses réalisations pour l'année 2016-2017 sont présentées dans les pages suivantes.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

1.1 RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

ACTION 1 : RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLE CHEZ RECYC-QUÉBEC

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION DU PLAN D'ACTION	CIBLE(S) DE L'ACTION ET ÉCHÉANCE(S)	INDICATEUR(S)
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique	1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable chez RECYC-QUÉBEC	100 % des actions du plan de gestion écoresponsable mis en œuvre d'ici 2020	État d'avancement du plan de gestion écoresponsable

RECYC-QUÉBEC souhaite contribuer à l'exemplarité des pratiques au sein de l'appareil gouvernemental. Pour ce faire, un diagnostic sera effectué, suivi de la mise en œuvre d'un plan de gestion écoresponsable touchant les six domaines d'intervention suivants : activités courantes de gestion administrative, transport et déplacements des employés, bâtiments et infrastructures, technologies de l'information et des communications, communications gouvernementales et organisation d'événements, et marchés publics.

Résultats obtenus :

Mise en œuvre de 31 % (9/29) des actions du plan de gestion écoresponsable.

Réalisations :

Activités courantes de gestion administrative

- Sensibilisation auprès du personnel responsable des achats courants et modification des pratiques d'achat pour certains produits et services courants (fournitures de bureau) afin de favoriser des produits à contenu recyclé et à faible impact environnemental;
- Gestion des biens excédentaires : revente de mobilier et de matériel informatique excédentaire aux employés lors d'un encan silencieux dont les profits ont été versés à la campagne Entraide, disposition des biens favorisant le réemploi et le recyclage, etc.;
- Recyclage de bannières autoportantes en sacs réutilisables par une entreprise d'économie sociale.

Transport et déplacements des employés

- Ouverture d'un compte Téo Taxi (transport électrique) (18 % de tous les déplacements en taxi en 2016-2017).

Bâtiments et infrastructures

- Réaménagement des bureaux de Montréal (utilisation exclusive de peintures recyclées, réemploi de modules de cuisine pour créer un îlot, remise à neuf du mobilier de cuisine à l'aide de comptoirs certifiés FSC et GreenGuard, remise à neuf de près de 50 chaises de salles de rencontre, achat de mobiliers de bureau et de chaises d'une entreprise québécoise écoresponsable, etc.).

Technologies de l'information et des communications

- Révision des pratiques de changement des postes informatiques pour maximiser la période d'utilisation du matériel au-delà de la garantie du fabricant et jusqu'à sa fin de vie réelle;
- Achat d'appareils qui combinent les fonctionnalités des tablettes et des ordinateurs en vue de réduire le matériel informatique;
- Achat de matériel certifié EPEAT Argent ou plus élevé;
- Amélioration des équipements (serveurs) permettant une diminution de la chaleur émise de 38,6 % de la consommation énergétique.

Communications gouvernementales et organisation d'événements

- Commandites de 19 événements écoresponsables;
- Conception de trophées fabriqués de matériaux recyclés par un artisan local.

Marchés publics

- Évaluation des soumissionnaires en fonction de critères de développement durable.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1 (SUITE)

1.2 RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS

ACTION 2 : RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ RECYC-QUÉBEC

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION DU PLAN D'ACTION	CIBLE(S) DE L'ACTION ET ÉCHÉANCE(S)	INDICATEUR(S)
1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	2. Renforcer la prise en compte des principes de développement durable chez RECYC-QUÉBEC	100 % des processus décisionnels identifiés dotés d'un mécanisme visant la prise en compte des principes de développement durable	Degré d'implantation de la prise en compte des principes de développement durable dans les processus décisionnels identifiés

RECYC-QUÉBEC améliorera l'intégration de la prise en compte des principes de développement durable dans ses processus décisionnels. Elle souhaite également continuer à sensibiliser et à former ses employés et membres de la direction à la prise en compte des principes de développement durable.

Résultats obtenus :

Les processus décisionnels n'ont pas encore été formellement ciblés. Une prise en compte des principes a été réalisée en 2016-2017.

Réalisation :

- Prise en compte des principes de développement durable dans le cadre de l'élaboration du plan d'action de développement durable.

1.5 RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

ACTION 3 : METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION DU PLAN D'ACTION	CIBLE(S) DE L'ACTION ET ÉCHÉANCE(S)	INDICATEUR(S)
1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	3. Mettre en œuvre des activités contribuant à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture	Au moins une activité en lien avec la culture par année	Nombre d'activités permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture

RECYC-QUÉBEC s'est engagée à mettre en œuvre des activités qui contribueront à « valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture en tant que porteurs du renouvellement de l'identité culturelle québécoise et vecteurs de la diversité de ses expressions culturelles. Soutenir la création, la production et la diffusion sur tout le territoire, en protégeant la liberté d'expression et en responsabilisant l'ensemble des acteurs de la société envers l'importance d'assurer le développement viable du secteur culturel québécois. »

Résultat obtenu : Deux activités en 2016-2017.

Réalisations :

- Commandite du Salon des artisans récupérateurs 2016, présenté par RECYC-QUÉBEC;
- Conception de trophées fabriqués de matériaux recyclés par un artisan local dans le cadre des remises des mentions spéciales de réduction à la source du programme d'attestation ICI ON RECYCLE!

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

2.1 DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE, VERTE ET RESPONSABLE

ACTION 4 : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES ET DE MODÈLES D'AFFAIRES VERTS ET RESPONSABLES CHEZ NOS PARTENAIRES, CLIENTÈLES ET FOURNISSEURS

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION DU PLAN D'ACTION	CIBLE(S) DE L'ACTION ET ÉCHÉANCE(S)	INDICATEUR(S)
2.1 Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables	4. Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables chez nos partenaires, clientèles et fournisseurs	Trois initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients Trois initiatives visant à appuyer nos fournisseurs 2 500 attestés au programme ICI ON RECYCLE!	Nombre d'initiatives visant à appuyer nos partenaires Nombre d'initiatives visant à appuyer nos fournisseurs Nombre d'industries, commerces et institutions attestés au programme ICI ON RECYCLE!

Résultats obtenus :

Neuf initiatives visant à appuyer nos partenaires, une initiative visant à appuyer nos fournisseurs et 957 attestés au programme ICI ON RECYCLE!, incluant 478 nouveaux attestés.

Réalisations :

- Plusieurs formations en GMR et sur le programme ICI ON RECYCLE!, dont dix pour les ICI mises sur pied en collaboration avec le Centre universitaire de formation en environnement de l'Université de Sherbrooke (94 participants);
- Remise d'attestations aux participants du programme ICI ON RECYCLE! ayant atteint le niveau 3 lors de cérémonies de reconnaissance dans toutes les régions du Québec, remise de sept mentions spéciales « Réduction à la source » à des ICI pour leur initiative originale de réduction;
- Financement de quatorze projets dans le cadre de l'appel de propositions Transition vers l'économie circulaire (APTEC) (plus de 3,4 M\$ engagés) et de huit projets dans le cadre des Appels de propositions sur la réduction à la source (APRS) (plus de 2,8 M\$ engagés);
- Financement de 26 projets dans le cadre du programme Performance des ICI en GMR – Volet 3 : Regroupement de la GMR dans les ICI visant à mutualiser et à optimiser la récupération des matières résiduelles dans les ICI (plus de 700 ICI appuyées pour un montant global de près de 400 000 \$);

- Présentation d'ICI ON RECYCLE! aux coordonnateurs régionaux en développement durable du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et participations à deux rencontres de leur Table des coordonnateurs en développement durable;
- Participation aux activités de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises en développement durable (TACEDD);
- Prix RECYC-QUÉBEC Vision Innovation 2017 avec le 3R MCDQ visant à reconnaître les réalisations innovantes d'une micro, d'une très petite, d'une petite ou d'une moyenne entreprise dans le secteur des résidus de CRD;
- Formation et présence des membres de l'Escouade RECYC-QUÉBEC sur les lieux d'événements et festivals afin de sensibiliser la population à la bonne gestion des matières résiduelles;
- Évaluation des soumissionnaires en fonction de critères de développement durable.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

6.2 ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

ACTION 5 : ACCOMPAGNER LES ORGANISMES MUNICIPAUX DANS L'AMÉLIORATION DE LEUR PERFORMANCE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION DU PLAN D'ACTION	CIBLE(S) DE L'ACTION ET ÉCHÉANCE(S)	INDICATEUR(S)
6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	5. Accompagner les organismes municipaux dans l'amélioration de leur performance en gestion des matières résiduelles	Service d'accompagnement mis en place Reconnaissance mise en place	Mise en place d'un service d'accompagnement Mise en place d'une reconnaissance portant sur la performance des acteurs publics en gestion des matières résiduelles

Résultats obtenus :

Service d'accompagnement en place (911 demandes d'accompagnement, 65 PGMR sur 76 sont entrés en vigueur) et étude de faisabilité concernant la mise en place d'un programme de reconnaissance pour les municipalités en élaboration.

Réalisations :

- Service d'accompagnement destiné aux organismes municipaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur PGMR (911 demandes d'accompagnement, 65 PGMR sur 76 sont entrés en vigueur);
- Formations rejoignant 218 participants dans quinze villes à travers la province sur les leviers financiers de la GMR;
- Participation à un comité de travail sur l'amélioration de la gestion des matières résiduelles en milieux nordiques et isolés et sur la valorisation énergétique et la gestion des matières résiduelles dans les communautés isolées du nord du Québec;

- Participation à deux groupes de travail de Réseau Environnement concernant la collecte-transport et appels d'offres en gestion des matières résiduelles;
- Conférence portant sur les appels d'offres au Colloque de la gestion des matières résiduelles de Réseau Environnement;
- Atelier sur la gestion des matières résiduelles dans le cadre du Congrès de la FQM;
- Présentation dans le cadre d'une rencontre des élus membres de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) portant sur les matières organiques.
- 90 établissements municipaux provenant de 67 municipalités attestés au programme ICI ON RECYCLE!

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6 (SUITE)

AUTRES ACTIONS AUXQUELLES RECYC-QUÉBEC CONTRIBUE DANS LE CADRE DE SON MANDAT

En plus de mettre en place un plan d'action répondant aux objectifs gouvernementaux de développement durable, RECYC-QUÉBEC a contribué à la Stratégie gouvernementale de développement durable en réalisant les actions suivantes en 2016-2017 :

- Coopération aux niveaux national et international en matière de développement durable et signature d'une nouvelle entente entre RECYC-QUÉBEC et l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, France);
- Appui au développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec par des programmes d'aide financière, des travaux en lien avec l'écoconception et la recyclabilité des produits, ainsi que par des analyses de cycle de vie (tasses);
- Investissement et soutien financier en appui à la transition vers une économie verte et responsable par le biais de : Appel de propositions en transition vers l'économie circulaire (APTEC), Appel de propositions pour soutenir des initiatives de recyclage et de valorisation des résidus provenant du secteur construction, rénovation et démolition (APCRD), Appel de propositions sur la réduction à la source (APRS) et Appel de propositions sur le gaspillage alimentaire;
- Développement et mise en valeur des compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable en développant des formations continues en GMR pour les clientèles de RECYC-QUÉBEC (CUFE);
- Information et sensibilisation sur la hiérarchie des 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation), la Responsabilité élargie des producteurs (REP) et la lutte au gaspillage alimentaire pour aider les consommateurs à faire des choix responsables;
- Appui et mise en valeur des activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités par le programme d'aide financière *Économie sociale et mobilisation des collectivités*.